

# COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

Absents: ARMETTA C. - PALISSE L. – GUESSOUM N. - PRUDHOMME N. – NUNES H. - (Excusés)

F. MOURET donne procuration à V. RAVET  
P.G. BORDET donne procuration à H. PICHON  
S. BENSALÉM donne procuration à JG. ARBANT  
B. GAUTHERON donne procuration à MC. ANCIAN

---

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

---

**OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : Jean-Georges ARBANT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée en date du 10/04/2014, il a signé les documents suivants :

- Contrat de séjour à la résidence Dallex-Allombert avec Monsieur EVERAERT Max pour un T1 bis à compter du 01.08.2019
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame BOISSON Andrée pour un T1 à compter du 01.08.2019
- Contrat de séjour temporaire à la résidence Dallex-Allombert avec Madame DI CIOCOO Filomena pour un T1 à compter du 05.08.2019
- Convention de formation en milieu professionnel avec Mademoiselle GIGANT Manon avec le Lycée Xavier Bichat NANTUA (AIN) et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 23 Septembre 2019 au Vendredi 18 Octobre 2019 inclus.
- Convention de formation en milieu professionnelle avec Mademoiselle LAMPE Julie avec la MASA PONT DE VEYLE et la Résidence Dallex-Allombert du Lundi 02 Septembre 2019 au 17 Avril 2020.
- Contrat relatif à l'exécution des services de transport d'élèves pour l'année scolaire 2019-2020 avec la Sté TRANS-JURA CARS -  
Transport du Pré des Saules aux « les Sources » 147.00 € HT les 5 navettes  
Transport du Pré des Saules au Restaurant scolaire 49.50 € HT/ jour  
Transport divers (stade – centre nautique – centre culturel – gymnase...)
- Devis de PARTENAIRES SPORTS (38180 SEYSSINS) pour peinture terrains du Complexe Sportif Route de Groissiat pour un montant TTC de 374.64 €.
- Devis de D. SCOLA (01100 BELLIGNAT) pour :
  - La réparation de volets à la MARPA pour un montant TTC de 552.00 €.
  - La réparation de la porte chambre n° 2 de la MARPA pour un montant TTC de 144.00 €
- Devis de BABOLAT (01360 LOYETTES) pour remplacement de mâts Avenue de la Gare suite à sinistre pour un montant TTC de 2 076.00 €
- Devis de BRIQUET MOTOCULTURE (38 NIVOLAS VERMELLE) pour :
  - La réparation de la tondeuse KUBOTA pour un montant HT de 863.92 €
  - La réparation du lamier taille haie service espaces verts pour un montant TTC de 264.00 €
  - L'achat de la saleuse service espaces verts pour un montant TTC de 3 549.60 €
- Devis de ENGENIUS France (94130 NOGENT SUR MARNE) pour la réparation du téléphone longue portée de la MARPA pour un montant TTC de 196.20 €
- Devis de MOTOCULTURE 01 (01100 ARBENT) pour l'achat de petits matériels pour un montant TTC de 332.00 €.
- Devis de ZEFELEC (01100 OYONNAX) pour remplacement de l'éclairage à la salle polyvalente pour un montant TTC de 8 009.40 €.
- Devis de 2LC1 (01100 BELLIGNAT) pour rénovation chambre 22 à la Résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 3 141.79 €.

- Devis de SAS RANNEAUD (01100 OYONNAX) pour le remplacement vitrage de l'école Primaire Sources pour un montant TTC de 328.00€.
- Devis de SEA SIGNALISATION (69120 VAULX EN VELIN) pour l'achat optiques et lampes de signalisation Rue Lamartine et Rue P. et M. Curie pour un montant TTC de 1 020.00 €.
- Devis de SIGNAUX GIROD (39400 BELLEFONTAINE) pour :
  - la signalisation Rue de la Fontanelle pour un montant TTC de 185.22 €.
  - la signalisation Rue Gérard de Nerval pour un montant TTC de 686.40 €.
- Devis de IDEX (01100 OYONNAX) pour :
  - Le dépannage climatisation à la Résidence Dallex-Allombert pour un montant TTC de 224.40 €
  - Maintenance groupe-froid Résidence Dallex-Allombert : remplacement purgeur et thermostats et reconditionnement des circuits pour un montant TTC de 897.60 €.
- Devis des Ets LAURAND (01100 OYONNAX) pour :
  - Intervention sur toiture Ecole Primaire les Sources (zoneA) suite à des infiltrations classe de Mme DOMINJON, pour un montant TTC de 3 079.80 €.
  - Intervention (Echange caniveau) sur toiture Ecole Primaire les Sources (Zone B) pour un montant TTC de 4 220.34 €
- Devis de GARAGE RMA DOMINGO (01100 BELLIGNAT) pour :
  - la régénération forcé du FAP véhicule MITSUBISHI Espaces Verts pour un montant TTC de 186.00 €
  - le contrôle pour passage aux mines véhicule UNIMOG Espaces Verts pour un montant TTC de 310.20 €
- Devis de SARL MAUCHAND Fabien (71310 MERVANS) pour fourniture arrosage automatique du Complexe Sportif pour un montant TTC de 342.53 €
- Devis des Ets GUILLEBERT (59790 RONCHIN) pour :
  - achat de tuyau pour arrosage pour un montant TTC de 175.20 €
- Devis de LYPSIS (01100 GROISSIAT) pour achat cylindre appartement n° 8 de la MARPA pour un montant TTC de 154.00 €
- Devis du COMPTOIR LYONNAIS D'ELECTRICITE (01100 ARBENT) pour achat Tapis isolant pour travaux électriques pour un montant TTC de 99.89 €
- Devis du LIEN HORTICOLE pour le renouvellement de 20 numéros en version magazine et numérique du lien horticole pour un montant TTC de 265.00 €
- Devis de ENSEIGNES EB (01580 SAMOGNAT) pour l'achat bâche pour le bac à sable de l'Ecole des Sources pour un montant TTC de 786.00 € et pour 2 panneaux « Services techniques » – d'un montant de 686.40 TTC
- Devis de DUMAS TRAVAUX PUBLICS (01430 MAILLAT) pour enfouissement réseaux télécom Impasse du Bouchet pour un montant TTC de 19 608.19 €
- Devis de Ets MORAND (01100 BELLIGNAT) pour fourniture et pose porte d'entrée salle de Judo pour un montant TTC de 8 209.65 €
- Devis de SARL DOMBES HOTTES NETTOYAGE (01390 ST ANDRE DE CORCY) pour le nettoyage des hottes de cuisine Résidence Dallex Allombert et salle du Chalet pour un montant TTC de 902.16 €
- Devis de LA BOUTIQUE EN FETE (01100 ARBENT) pour achat de lampions pour les festivités pour un montant TTC de 106.10 €
- Devis de BRESSE HYGIENE (01960 PERONNAS) pour déplacement pour diagnostic Autolaveuse du Centre Social Prévert pour un montant TTC de 217.43 €
- Devis de TRIGANO (45190 BEAUGENCY) pour réparation chapiteau pour un montant TTC de 585.99 €
- Devis de PAREDES pour achat de produits d'entretien pour un montant TTC de 5 671.33 €
- Devis de AIR LIQUIDE (75007 PARIS) pour convention de mise à disposition d'emballages de gaz médium et grandes bouteilles pour un montant TTC de 558.00 €

- Devis de AU VETEMENT PRO (01100 OYONNAX) pour achat de vêtements de travail pour un montant TTC de 876.40 €
- Acte d'engagement pour l'achat d'un tracteur de pente porte outil multifonctions et d'une lame de déneigement AEBI pour un montant TTC de 86 400€.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité

DONNE acte à Monsieur le Maire, des actes de gestion définis ci-dessus dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée en application de la loi du 17 Décembre 1970.

---

### **OBJET : MODIFICATION STATUTS DE HBA**

Rapporteur Jean-Georges ARBANT

Monsieur le Maire indique que lors du Conseil communautaire du 18 juillet dernier, une modification des statuts a été votée pour la prise de compétence « **participation à l'aménagement et à la gestion des sites et établissements d'enseignement supérieur de recherche** ».

En effet, HBA est membre du syndicat Mixte du Pôle Européen de Plasturgie avec le Département de l'AIN. Ce syndicat a pour objet d'accompagner et favoriser le développement des industries de la plasturgie de la Plastics Vallée en apportant son appui à toutes activités utiles, notamment par la **gestion immobilière de la plate-forme dite Pôle Européen de Plasturgie**. (Nouvelle dénomination Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites – CTIPC). Il assure également le partenariat avec l'INSA.

Dans le cadre de la réforme introduite par la loi Notre, du 7 août 2015, le Département de l'Ain ne peut maintenir sa participation qu'au titre de la compétence relative à l'aménagement et à la gestion des sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche (art. l216-11 du code de l'éducation)

A cet effet, afin de **conforter l'intervention de HBA au sein de ce syndicat**, il a été acté de procéder à la modification des statuts dans ce sens.

Il est donc proposé d'intégrer en **compétences facultatives**, celle relative à la participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Par ailleurs les compétences Eau, assainissement et les eaux pluviales urbaines deviennent des compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les statuts sont donc modifiés en ce sens.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales, notre conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification.

LE CONSEIL, à l'unanimité, Après avoir pris connaissance des projets de statuts joints à la présente,

DONNE un AVIS FAVORABLE à la modification des statuts.

---

### **OBJET : DISSOLUTION SIIF**

Rapporteur : B. VINCENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Initiative Forestière.

Ce syndicat a fonctionné depuis son origine sur ses fonds propres sans jamais faire appel à la cotisation de ses communes membres. L'essentiel de ses dépenses était consacré à l'élaboration de la Charte forestière puis au cofinancement de l'animation de cette Charte, animation portée à ce jour par Haut-Bugey Agglomération.

A compter de cette année, les fonds propres en fonctionnement sont épuisés et la procédure de reversement du solde excédentaire d'investissement en fonctionnement, telle qu'elle avait été votée en 2018, n'a pas été

autorisée par les ministères des Finances et de l'Intérieur et ce, malgré le fait que le budget disposait de plus de 31 000 Euros en investissement sans perspectives de dépenses à cette section.

Dès lors, il ne restait plus que deux solutions : solliciter les communes pour une cotisation annuelle, à hauteur de 28 000 Euros environ, ou bien procéder à la dissolution du SIIF.

Lors d'une réunion en sous-préfecture le 29 avril dernier, il a été proposé, d'un commun accord entre HBA, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien et de celle de Bugey Sud, la dissolution du SIIF avec reversement de l'actif et du passif à HBA qui assure déjà le portage financier de l'animation de la Charte Forestière du territoire.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5212-33, L5211-25-1 et L5211-26

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2005 modifié, portant création du SIIF

VU la délibération n° 2019-09 en date du 5 juillet 2019, du Comité syndical du SIIF décidant de la dissolution du SIIF,

CONSIDERANT qu'un syndicat peut être dissous par le consentement des organes délibérants de ses collectivités membres

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la dissolution du syndicat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- 
- **ACCEPTER** les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-après :
  - AFFECTATION DU RESULTAT : le résultat comptable sera affecté à Haut-Bugey Agglomération qui reprendra les droits et obligations de ses communes membres, qui étaient membres du SIIF.  
A ce jour, le résultat comptable est estimé, compte tenu du budget primitif 2019, à
    - Section de fonctionnement : déficit de 28 042.90 Euros
    - Section d'investissement : excédent de 46 644 Euros
      - SOLDE POSITIF : 18 601.10 Euros
  - REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF : l'actif et le passif seront reversés à HBA à après les vérifications d'usage auprès de la trésorerie d'Oyonnax, comptable assignataire des comptes des deux collectivités.
  - REPARTITION DE L'EMPRUNT : SANS OBJET
  - TRANSFERT DE PERSONNEL : SANS OBJET
  - ARCHIVES SYNDICALES : elles seront récolées et transmises à HBA, après visa de l'Archivistes de l'Ain.
- **CHARGER** Madame/Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au préfet de l'Ain en vue de l'arrêté de dissolution dudit syndicat.

---

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE REEP**

Rapporteur Jannick Paris CADET

Madame Jannick Paris CADET fait part au conseil Municipal de la demande formulée par l'INSAAP, qui organise pour sa 3<sup>ème</sup> édition le REEP, salon Rencontre Etudiants Entreprise de la Plastics Vallée, le 22 Novembre prochain.

Cette année, le salon se tiendra dans les locaux conjoints de l'IPC (Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites) et de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées), dans **la rue Becquerel à Bellignat, 01100.**

Ce salon réunira plus d'une trentaine d'entreprises et plus de 400 étudiants autour d'un dénominateur commun : **la Plastics Vallée dans son écosystème régional.**

Organisé par les élèves en 5<sup>ème</sup> année dans la formation Génie Procédés Plasturgie par Alternance, il sera propice aux échanges collectifs lors de conférences sur les sujets d'actualités autour des composites, de la plasturgie et l'innovation, mais aussi aux échanges privilégiés avec les entreprises et les institutions directement auprès de leur stand.

Jannick Paris-Cadet indique que le site <https://www.salon-reep.com> est consultable pour de plus amples informations.

Pour assurer le bon déroulement de ce projet et qu'il se tienne dans les meilleures conditions possibles, l'association sollicite un soutien de la ville de BELLIGNAT et notamment un soutien financier, outre le prêt de matériel.

Jannick Paris CADET propose au conseil MUNICIPAL de donner une suite favorable à la demande en attribuant la somme de 1000 (MILLE) € Euros

LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

DECIDE D'ALLOUER UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 1000 € à l'association INSAAP, pour l'organisation du REEEP 2019

---

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « CLASSE 74 »**

***Rapporteur : Véronique RAVET***

*Mme RAVET, Maire Adjointe en charge des affaires culturelles et sportives informe le Conseil d'un courrier de Monsieur le Président de l'Association "CLASSE 74" sollicitant une subvention de la Ville de BELLIGNAT, compte-tenu de l'organisations fréquentes d'animations sur le Village.*

*Aucune subvention « habituelle » n'étant prévue pour cette association, Mme RAVET propose d'allouer une subvention exceptionnelle sur 2019 de 200 €uros. (DEUX CENTS EUROS)*

*LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE , à l'unanimité*

*ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 200 Euros à l'Association "CLASSE 74 » visant à leur permettre d'organiser diverses manifestations sur la Commune.*

*DIT QUE LA SOMME sera prise sur le compte 6574 du BP 2019.*

---

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECAM**

**Rapporteur : Véronique RAVET**

Madame RAVET Véronique rappelle au Conseil Municipal que, lors de la fête patronale l'ECAM organise la course cycliste « Prix de la Municipalité ».

Cette course demande une grande organisation. Aussi, comme chaque année, les organisateurs sollicitent la générosité des Entreprises et Commerces de la commune pour palier les frais occasionnés à l'occasion de cette manifestation à laquelle participaient des coureurs professionnels.

La participation des entreprises ayant été moindre, Véronique RAVET propose d'allouer au Club ECAM, une subvention exceptionnelle de 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Etant donné la faible participation des Commerçants et Entreprises lors de la course cycliste « Prix de la Municipalité » le 28 Juillet dernier,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 600 € au Club ECAM

---

## **OBJET : MODIFICATION PLAN PARTENARIAT DE GESTION DE LA DEMANDE (PPGD)**

### **INFORMATION du Conseil Municipal**

**Rapporteur : Marie-Claude ANCIAN**

De 2017 à 2018, Haut-Bugey Agglomération (HBA) en partenariat avec les bailleurs et les communes a conduit un travail afin de permettre à tous les potentiels demandeurs de logements sociaux d'obtenir à une information homogène et claire concernant les modalités d'accès au logement social (comment suivre et déposer une demande de logement social, comprendre comment sont attribués les logements, etc.).

Les communes de HBA ont notamment dû se positionner sur leur rôle au sein de ce nouveau service d'information, d'accueil et d'enregistrement. Notre commune s'est positionnée en tant que lieu d'accueil.

Des séances de formation ont ainsi été assurées durant le mois de février auprès du personnel d'accueil des communes, permettant aux agents de se familiariser ou d'approfondir leur connaissance du logement social et leurs savoir-faire sur l'accueil du public particulier des demandeurs de logement social.

Une plaquette d'information sera prochainement mise à disposition du public dans toutes les communes pour compléter les apports de cette formation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, HBA a intégré les communes de l'ex-Communauté de communes du Plateau d'Hauteville (CCPH) nécessitant de faire évoluer le PPGD et d'intégrer ces nouvelles communes au sein du service d'information, d'accueil et d'enregistrement.

Ces modifications permettront également de mettre le document en conformité avec la législation récente issue de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi « ELAN » du 23 novembre 2018.

Notre Commune comme toutes les communes hors CCPH ayant déjà donné un avis sur le PPGD en 2018 ont la possibilité d'effectuer une simple information auprès de leur conseil municipal compte-tenu du caractère mineur des modifications apportées, celles-ci ne portant pas atteinte à l'économie générale du document.

Les communes de l'ex-CCPH devront donner un avis sur le PPGD avant une nouvelle adoption en Conseil Communautaire en fin d'année.

Marie-Claude ANCIAN indique que compte-rendu de la CIL du 8 juillet 2019 portant avis sur ces modifications a été joint à la convocation du conseil Municipal, et que le PPGD modifié (avec les modifications surlignées en jaune) a été transmis par voix dématérialisée.

---

## **OBJET : CONVENTION NPNRU**

**Rapporteur : JG. ARBANT**

Monsieur le Maire, rappelle que lors du conseil Municipal du 19 juillet dernier, une présentation avait été faite du projet de renouvellement urbain, suite au Comité de pilotage du 3 juillet 2019. Réunion décisive qui avait permis de valider les éléments constitutifs du projet de renouvellement urbain du quartier du Pré des Saules (opérations à réaliser, financement de ces opérations, phasage opérationnel de chacune des opérations).

La période estivale a été mise à profit pour rédiger la convention de renouvellement urbain qui engagera chacun des signataires:

- Haut-Bugey-Agglomération qui, au titre de la compétence politique de la ville, est considéré comme le porteur d'ensemble des projets de renouvellement urbain du Territoire (la convention concerne aussi le projet de la Plaine à OYONNAX);
- Dynacité, Semcoda et les communes d'Oyonnax et de Bellignat comme maitres d'ouvrage;
- L'ANRU, Action Logement, La Caisse des Dépôts et Consignation, la Région, le Département comme financeurs du programme.

Le projet de renouvellement urbain sur le quartier du Pré des Saules se chiffre aujourd'hui à 26,6 M€ hors taxes. Les financements de l'ANRU s'élèvent à 4,1 M€ (3,3M€ de subventions et 0,8M€ de prêts Action Logement).

La Région Auvergne-Rhône-Alpes mobilise une enveloppe de 2,2 M€ et le Département de l'Ain une enveloppe de 1,8M€. Le programme cofinancé par l'ANRU prévoit:

- Démolition de 16 logements (Semcoda).
- Réhabilitation de 411 logements.
  - 130 logements semcoda (Braille / Arcades / Bernard)
  - 281 logements dynacité (136 Vallès / 100 Braille / 45 Vinci Braille)
- Création de voie de circulation douce/piétonnes et aménagements d'espaces de loisirs et d'aires de jeux.
- Requalification de la Place Louis braille
- Développement des équipements (santé, petite enfance et proximité).
- Rénovation de l'offre de stationnement (Requalification du parking Silo et démolition du parking)

La Commune portera les volets équipements (2 M€ de coûts d'opérations pour un montant global de subventions de la Région de 1,1M€) et aménagements publics (2,6 M€ de coûts d'opérations pour un montant global de subventions Région de 1,1M€).

Dynacité et Semcoda réaliseront les opérations concernant le volet logement (Démolition, construction, réhabilitation, résidentialisation). Il convient de rappeler que le programme de démolition de logements sociaux s'élève à 2,1 M€, celui de réhabilitation à 18,9 M€ et celui de résidentialisation à 0,7 M€ (batterie de garage rue Claude Bernard)

Au travers de la convention, les engagements financiers de la Commune portent sur les volets équipements et aménagements publics.

Une démarche de concertation avec les citoyens a été mise en place et se poursuit avec la rencontre des foyers concernés par la démolition le 24 septembre, la réunion publique prévue le 7 octobre prochain, et la tenue d'ateliers courant octobre, pour aborder la question des aménagements publics.

Les premiers travaux démarreront au dernier trimestre 2019 avec l'aménagement de la sa salle famille et se termineront à l'horizon 2027/2028 avec les aménagements publics en lieu et place de la démolition et réhabilitation des 8/10 Rue louis braille.

Il est proposé au conseil municipal,

D'autoriser Monsieur le Maire sur la base des engagements rappelés précédemment à signer le projet de convention de renouvellement qui a été transmis par voie dématérialisée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire sur la base des engagements rappelés précédemment à signer le projet de convention de renouvellement qui a été transmis par voie dématérialisée.

---

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2018 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : V. PITTION

Le Conseil Municipal,

Suite au vote du compte administratif de l'exercice 2018 correspondant au compte de gestion du comptable public en date du 11 Avril 2019

Considérant l'Instruction Budgétaire et Comptable M14 en vigueur,

Statuant sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent de clôture de fonctionnement de ..... 382 405.07 Euros
- Un déficit de clôture d'investissement de ..... 494 780.04 Euros

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement au 31 décembre 2018 comme suit

**AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

✓ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) = ..... 281 780,04 Euros

- **494 780.04 €** ..... déficit de clôture d'investissement

+ **213 000.00 €** ..... restes à réaliser de la section d'investissement.

..... (17 200 en dépenses et 230 200 en recettes)

✓ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) = ..... 100 625.03 Euros

---

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET COMMUNE**

**Rapporteur : V. PITTION**

Approuve à l'unanimité , le Budget Supplémentaire 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

**Section de fonctionnement :**

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| <b>Dépenses :</b> | <b>120 925.03 €</b> |
|-------------------|---------------------|

Charges à caractère général ..... Chapitre 011 = .....84 500.00 €  
Charges de personnel et frais assimilés..... Chapitre 012 = ..... - 1 000.00 €  
Atténuations de produits ..... Chapitre 014 = ..... - 34 800.00 €  
Virement à la section d'investissement ..... Chapitre 023 = ..... 72 225.03 €

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| <b>Recettes :</b> | <b>120 925.03 €</b> |
|-------------------|---------------------|

Résultat de fonctionnement reporté ..... Chapitre 002 = .....100 625.03 €  
Produits des services ..... Chapitre 70 = .....2 300.00 €  
Impôts et taxes ..... Chapitre 73 = .....40 000.00 €  
Dotations, subventions et participations ..... Chapitre 74 = ..... - 22 000.00 €

**Section d'investissement :**

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| <b>Dépenses :</b> | <b>616 705.07 €</b> |
|-------------------|---------------------|

Solde d'exécution de la S. Investissement reporté ..... Chapitre 001 = .....494 780.04 €  
Dépenses imprévues ..... Chapitre 020 = ..... - 15 300.00 €  
Immobilisations incorporelles ..... Chapitre 20 = .....27 130.03 €  
Immobilisations corporelles ..... Chapitre 21 = .....35 095.00 €  
Immobilisations en cours ..... Chapitre 23 = .....75 000.00 €

|                   |                     |
|-------------------|---------------------|
| <b>Recettes :</b> | <b>616 705.07 €</b> |
|-------------------|---------------------|

Virement de la section de fonctionnement ..... Chapitre 021 = .....72 225.03 €  
Produits de cessions ..... Chapitre 024 = .....88 000.00 €  
Dotations, fonds divers et réserves ..... Chapitre 10 = .....343 767.89 €  
Subventions d'investissement ..... Chapitre 13 = .....112 712.15 €



## OBJET : AFFECTATION DE CREDITS

**Rapporteur : V. PITTION**

### BUDGET CENTRE COMMERCIAL

Madame PITTION Véronique, Maire Adjoint déléguée aux Finances, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'affecter des crédits budgétaires supplémentaires à l'intérieur du budget CENTRE COMMERCIAL 2019 suite à l'avancée du projet ANRU (aménagement salle des familles).

*Article 2188 : autres immobilisations corporelles (dépense d'investissement)*

*Article 2313 : constructions (dépense d'investissement)*

*Article 1321 : subventions d'investissement de l'Etat (recette d'investissement)*

*Article 1322 : subventions d'investissement de la Région (recette d'investissement)*

*Article 1641 : emprunts (recette d'investissement)*

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter des crédits budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE des affectations de crédits suivant :

| INVESTISSEMENT              |                          |             | DEPENSES              |                         | RECETTES              |                         |
|-----------------------------|--------------------------|-------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Compte/ Chap                | Intitulé du compte       | Déjà voté   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 2188 / 21                   | Autres immo. corporelles | 5 000,00 €  | - €                   | 20 000,00 €             | - €                   | - €                     |
| 2315 / 23                   | Constructions            | 65 842,67 € | - €                   | 478 000,00 €            | - €                   | - €                     |
| 1321 / 13                   | Subventions Etat         | - €         | - €                   | - €                     | - €                   | 55 500,00 €             |
| 1322 / 13                   | Subventions Régions      | - €         | - €                   | - €                     | - €                   | 92 500,00 €             |
| 1641 / 16                   | Emprunts                 | - €         | - €                   | - €                     | - €                   | 350 000,00 €            |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |                          |             | <b>- €</b>            | <b>498 000,00 €</b>     | <b>- €</b>            | <b>498 000,00 €</b>     |
| <b>TOTAL GENERAL</b>        |                          |             | <b>- €</b>            | <b>498 000,00 €</b>     | <b>- €</b>            | <b>498 000,00 €</b>     |

### APRES EXAMEN ET DISCUSSION, LE CONSEIL OUI LE RAPPORT DES COMMISSIONS

Concernant la délibération 1, il est précisé :

- Que le devis BABOLAT pour un changement de mât d'éclairage public, concerne aussi son déplacement. Il s'agit d'un mât situé Avenue de la gare devant les Ets CURTET, qui a déjà fait l'objet de nombreux sinistres et il a été jugé opportun de le reculer pour éviter qu'il soit de nouveau percuté.
- Que les travaux de changement de luminaires de la salle des fêtes commandés chez ZEFELEC (passage en LED) auront lieu pendant les vacances de Toussaint de façon à gêner le moins possible les activités dans cette salle, qui restera utilisable le soir par les associations.
- Que le changement des ampoules d'éclairage public (en LED) sur les lotissements la Fontanelle et la Chavonne, aura lieu en octobre. (ceci fait partie de du renouvellement systématique par tiers des ampoules)

Concernant la délibération 2, Monsieur le Maire informe le conseil que l'objectif d'HBA serait de vendre le bâtiment au CTI, compte-tenu de sa grandeur et de son coût élevé d'entretien. Les négociations sont en cours.

## **TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS**

### **Culture-Sport festivités**

---

Mme RAVET remercie les personnes qui se sont mobilisées pour la montée de la Combe au noir qui fût cette année encore une réussite.

Elle indique du changement de présidence du RSB , avec l'élection de M. GIRARDON, ici présent.

A venir les assemblées :

- Du Patchwork : 24/09/2019
- Du Sou des écoles : 16/10/2019

Ainsi que les 40 ans de l'ECHB.

Elle informe le conseil de sa volonté de réunir la cérémonie des bacheliers et celle des sportifs méritants, sur une date non encore définie.

La soirée du personnel sera organisée en novembre (pour le beaujolais). A cette occasion 5 agents seront honorés à l'occasion de leur départ en retraite sur 2019 : Mme DEMANGE (départ en avril), M. ZAKI (départ en septembre), Mme COTTIN (départ en octobre) , M. BONNEFOI et Mme FONTANELLE (départ en décembre)

### **SOCIAL**

---

Marie-Claude ANCIAN indique au conseil Municipal que le PRE (programme de réussite éducative) a fêté ses 10 ans lors du copil de vendredi dernier. BELLIGNAT a intégré ce dispositif depuis 2011 et s'avère d'une grande utilité dans l'accompagnement des familles.

Marie-Claude ANCIAN indique que la journée Portes Ouvertes à la Marpa s'est très bien passée dans une ambiance fort sympathique.

Elle rappelle aussi que le 05 octobre prochain à 15 heures , le court métrage « Bellignat d'Antan », sera diffusé à la Marpa lors des 100 ans de Mme MACHURAT. Les membres du conseil municipal qui ne sont pas encore inscrits sont invités à le faire rapidement.

### **URBANISME - ENVIRONNEMENT - espaces-vert**

---

Benoit VINCENT explique aux membres du conseil que le changement des ampoules sur les lampadaires, n'a pas encore commencé. Début de l'intervention de l'entreprise en octobre, ce qui fait relativement tard.

Au niveau urbanisme, il indique que la construction des pavillons dans la parcelle de Mme AUGEE a débuté. 4 permis de construire ont été déposés sur la parcelle Rue du centre attenante à la maison « Janin ». En zones industrielles, il indique l'agrandissement de la Sté PINARD et des Ets EDA (installation classée).

### **EAU ASSAINISSEMENT**

---

Une grosse coupure d'eau a eu lieu le 09/09/2019 sur la commune car une vanne de sectorisation défectueuse n'a pas permis l'alimentation en eau du secteur concerné par les travaux. Réparation faite rapidement.

Au Bouchet, les travaux de renouvellement de la conduite d'eau ont été réalisés par HBA.

Concernant l'assainissement, HBA a confié la réalisation des travaux d'entretien à Suez, la Commune ne devrait plus intervenir.

Kamel HASSOUN rappelle qu'il revient à la commune de contrôler ses bornes incendie, ce qui va être fait par nos services dès début octobre. (environ 30 cette année)

Concernant la fibre optique il indique qu'un nouveau groupement de conception réalisation (EST AXION RESONNANCE ET BOUYGUES) est missionné par le SIEA pour étendre la fibre sur les secteurs non encore reliés sur BELLIGNAT. La ville sera entièrement raccordable en 2020.

Enfin, sur le dossier accessibilité, Kamel HASSOUN rappelle qu'environ 40 à 50 000€ sont investis depuis 4 ans, chaque année en conformité avec l'Adap't qui s'étend sur 6 ans. Il reste donc 2 ans pour terminer les mises en accessibilité. NOVAP vend de nombreux « accessoires » dont nous avons besoin pour matérialiser les marches d'escalier, les portes vitrées, les passages piétons, etc.... une commande va être faite sous peu.

## SCOLAIRE

---

Jannick PARIS-CADET indique que la rentrée s'est bien passée, 374 élèves sont rentrés en classe à BELLIGNAT :

|                       |            |                    |            |
|-----------------------|------------|--------------------|------------|
| Maternelle PDS        | 62         | Maternelle Sources | 71         |
| Primaire PDS          | 112        | Primaire Sources   | 129        |
| <b>Pré des Saules</b> | <b>174</b> | <b>Sources</b>     | <b>200</b> |

Les services périscolaires sont toujours aussi prisés avec 56 élèves en études au Pré des Saules et 73 aux Sources, 190 enfants inscrits au restaurant scolaire (environ 100 repas servis par jour) et 85 élèves inscrits au Bus (du Pré des Saules à l'école des Sources)

Le CME se réunira le 8/10, le 29/10 puis le 5/11, notamment pour préparer la cérémonie du 11 novembre 2019.

Le premier conseil d'école aura lieu le mardi 15/10 à 18 heures pour la Maternelle Pré des Saules, les autres devraient être programmés après les vacances scolaires.